

Compte-rendu du Comité Directeur du CID LPC

Visioconférence du 19/05/2021

Le Comité Directeur a été convoqué le 07/05/2021 par Emmanuelle Ranchoup, Présidente du Comité Interdépartemental Languedoc Pays Catalan.

Membres présents ou représentés :

Florian Bonet (repr.), Hervé Breton (repr.), Thierry Castillo, Serge Cruz (ACT), Nicolas De Araujo, Marie-Pierre Delcroix, Christian Fernandez de la Torre, Marianne Febvre (repr.), Nathalie Hiessler, Jonathan Mas, Julie Matte, François Pottier, Emmanuelle Ranchoup, Estelle Reymond, Gilles Rovere et Jean-Claude Saunier.

Membres excusés : Jacques Lecomte, Frédéric Lopez, Lucien Merlet.

16 membres sur 19 sont présents ou représentés : le quorum est atteint.

Emmanuelle Ranchoup ouvre la séance à 19h35 et est secrétaire de séance.

Pour rappel, l'ordre du jour figurant dans la convocation était le suivant :

1. Question sur la mise en place d'un **stage d'armes en extérieur** en juin.
2. **Point financier** sur la saison en cours.
3. Question de la **cotisation CID pour 2021-2022 et renouvellement ou non du régime d'aide** mis en place en 2020-2021 (= paiement de la cotisation de 30 € mais aide de 80 € à tous les clubs qui en font la demande) ?
4. **Point technique** : élaboration du calendrier en cours (dates des stages avec les CEN missionnés ou invités par le CID), rappel de la transmission des projets/budgets des commissions à l'ACT avant le 10 juin 2021, notamment.
5. **Question assurance à faire remonter à la FFAB**
6. **Questions diverses.**

1. QUESTION SUR LA MISE EN PLACE D'UN STAGE D'ARMES EN EXTERIEUR EN JUIN

La question est posée de savoir si le Comité Directeur est favorable ou non à la tenue d'un stage en extérieur (stage d'armes pour pratiquer sans contact) au moins de juin, plutôt sur Nîmes comme c'était envisagé en avril.

Les discussions font ressortir les éléments suivants :

- tous les membres présents ou représentés sont **favorables au principe de l'organisation d'un tel stage** ;
- **le stage est envisagé sur la journée**, même si des réserves sont émises quant à la durée sur une pratique ne concernant « que » la pratique d'armes toute la journée ; cependant, comme les stages sont accessibles en demi-journées uniquement pour ceux qui le veulent ou ceux qui ne peuvent pas faire autrement, cela devrait permettre à chacun de venir selon son besoin et ses possibilités ;
- **les horaires sont, de ce fait, envisagées sur des plages de 2h environ chacune**, et il est demandé à ce que la pause méridienne, même avec un repas tiré du sac ne nécessitant pas de temps « long », soit un peu longue afin que tout le monde puisse prendre le temps de se retrouver et de se poser (au moins 2h30 de pause, donc) ;
- pour la date, le WE des 5 et 6 juin 2021 est privilégiée pour diverses raisons (notamment du fait de ce que le CID avait prévu un tel stage sur le calendrier 2020-2021 en Hommage à Maître Tamura et Madame Tamura) : la demande de réservation est donc faite pour le samedi 5 en priorité et à Nîmes, et sera adaptée en fonction des disponibilités des lieux ;
- en conséquence du point précédent, il est proposé que ce stage soit en **hommage à Maître et Madame Tamura** ;
- **la gratuité du stage** fait l'unanimité ;
- par contre, **il sera proposé de pouvoir faire des dons volontaires, la somme totale étant reversée à l'ENA.**

Le Comité Directeur adopte ces points à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. POINT FINANCIER

Le Trésorier, Jean-Claude, présente le compte de résultat à ce jour avec les postes principaux suivants :

- **en dépenses** : l'aide au club pour l'achat du matériel nécessaire aux conditions sanitaires (80 € par club = 2 400 € à ce jour), les frais pour les réunions d'Assemblée Générale, Comité Directeur et Commission Technique de septembre 2020, le pot du stage de mars et la cotisation membre bienfaiteur de l'ENA, ainsi que les frais bancaires et d'assurances classiques ;
- **en recettes** : les cotisations clubs et les ristournes fédérales.

A ce jour nous avons un excédent sur la saison de 472.29 €, avec une réserve 24 549.45 €.

3. COTISATION CID ET REGIME D'AIDES AUX CLUBS ET/OU AUX ADHERENTS

Pour rappel, le CID avait proposé (et mis en place) :

- en fin de saison 2019-2020, que les clubs en difficulté financière du fait du 1^{er} confinement puissent demander une aide (pas de demandes au final) ;
- en début de saison 2020-2021, que les clubs :
 - paient leur cotisation au CID (afin d'avoir une action d'affiliation permettant un véritable attachement volontaire à une association représentant une fédération, cette affiliation permettant l'accès aux passages de grades notamment) ;
 - obtiennent, sous réserve de la fourniture d'un RIB, une aide forfaitaire de 80 € pour acheter le matériel nécessaire au respect des protocoles sanitaires (désinfectants et autres).

Il est proposé de reconduire ou modifier/améliorer ce dispositif.

La discussion permet de faire ressortir les points suivants :

- pour la cotisation au CID, la majorité des membres s'accorde sur le fait que :
 - **le maintien est important pour les clubs** (d'autant plus que la cotisation fédérale pour 2021-2022 ne sera pas payée), pour le lien avec la structure territoriale et l'action volontaire d'affiliation, d'acceptation du fonctionnement etc. ;
 - que toutefois, tenant l'année exceptionnelle et pour ne pas peser sur les clubs, **il sera proposé à l'Assemblée Générale de modifier le montant pour le fixer cette saison à 10 €** (au lieu de 30 €) ;
- pour l'aide aux clubs, les membres du Comité Directeur après discussion fixent les modalités suivantes :
 - **pas de renouvellement à ce jour du projet d'aide forfaitaire pour le matériel de désinfection**, sachant que les conditions de reprise en septembre ne sont pas connues et qu'on va rester optimistes sur le fait que cela ne sera pas nécessaire (outre le fait que la fermeture très rapide des dojos à partir de fin septembre a limité l'utilisation effective de l'aide reçue pour cela) ;
 - **maintien du système d'aide exceptionnelle aux clubs qui seraient en difficulté financière** : il sera fait un appel aux clubs afin qu'ils puissent présenter une demande d'aide (avec documents justificatifs à l'appui), soit pour une aide de fin de saison, soit pour une aide de relance de saison, la date limite étant portée au 1^{er} novembre pour ce faire ; le montant de l'aide sera étudiée selon la demande, le nombre de clubs demandeurs et les ressources financières disponibles pour ce faire ;
- la question de l'aide directe pour les pratiquants est abordée, afin de « relancer » la dynamique de stages notamment et d'appartenance à un « groupe », un organisme territorial, une fédération ; diverses pistes sont évoquées et est retenue la proposition suivante qui sera à valider par l'Assemblée Générale : **pour les stages de rentrée (septembre / octobre au moins), rendre les stages soit gratuits pour tous** (ils le sont déjà pour les mineurs, et en grande partie pour les détenteurs de la carte Enseignant/Dirigeant), **soit avec un tarif très réduit**.

La question de l'aide aux déplacements pour les accompagnants d'enfants/mineurs est évoquée, lorsque les pratiquant sont en situation personnelle délicate : il convient de voir comment on peut étudier un système qui ne soit ni trop lourd financièrement, ni trop complexe à mettre en œuvre (critères objectifs ?). Il est rappelé que l'an passé à l'Assemblée avait été évoquée la possibilité de louer des transports pour les enfants et accompagnants afin de pouvoir alléger ces frais, et que le CID dans le cadre du budget de la commission Enfants puisse y participer en tout ou partie.

Nicolas propose de faire un **sondage auprès des clubs pour connaître les besoins et les idées en terme de reprise**, de relance, et pour avoir une idée de la reprise des activités de juin (permettant d'avoir un peu une idée globale de l'activité et des effectifs de « reprise » de fin de saison).

Il fera un projet soumis aux membres du CD pour ajouts/modifications éventuelles, avant un envoi à tous les clubs.

4. POINT TECHNIQUE : ELABORATION DU CALENDRIER EN COURS

L'Animateur de la Commission Technique, Serge, présente le **projet de calendrier en cours** qu'il a élaboré avec Hervé Breton.

Les grandes dates sont fixées sur la base du calendrier fédéral (qui sera définitif fin juin/début juillet), puis avec les CEN invités par le CID, et ensuite avec les commissions du CID (pour rappel les commissions doivent transmettre leurs projets avec stages envisagés, actions prévues et budget en conséquence jusqu'au 10 juin maximum à l'ACT).

Le projet joint au présent compte-rendu sera discuté avec la Commission Technique avant une validation des dates et des lieux en Assemblée Générale.

A ce jour il comprend notamment 2 stages avec des CEN missionnés, 7 stages avec des CEN invités, 3 écoles des cadres (dont une sur la formation des enseignants a priori, et une en lien avec la commission Santé comme il était envisagé sur la saison 2020-2021), 4 préparations aux passages de grades.

5. QUESTION DE LA PROPOSITION DE LETTRE OUVERTE A L'ASSURANCE

Il est proposé de faire remonter à la Fédération l'idée d'une lettre ouverte à l'assureur afin de demander une remise (refusée pour le CID par exemple), du fait de l'absence de risque sur la saison presque écoulée...

On proposera à Jacques Lecomte de porter cela au niveau du Comité Directeur fédéral, et Emmanuelle verra si d'autres présidents d'organismes territoriaux sont dans la même démarche, pour les CID mais surtout pour les clubs.

Pour les clubs, il est indiqué que la MAIF propose une formule intéressante d'une petite centaine d'euros, ne pas hésiter à faire un devis sur leur site <https://www.maif.fr/associationsetcollectivites> ou les contacter directement à l'adresse suivante pour l'antenne de l'Hérault par exemple (collectivites63@maif.fr).

D'autres assureurs peuvent être contactés, ne pas hésiter à faire circuler l'information des pistes intéressantes !

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant posée, l'ordre du jour est levé à 21h00.

La présidente

Emmanuelle Ranchoup